



MAIRIE DE  
**PUGET-VILLE**

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 3 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 3 juillet à 18 h 00, le conseil municipal de Puget-Ville, dûment convoqué, s'est réuni au restaurant scolaire sous la Présidence de Madame Jacqueline BRISSI, doyenne de l'Assemblée.

Nombre de conseillers municipaux en 27  
exercice :  
Nombre de conseillers municipaux 27  
présents :  
Nombre de conseillers municipaux 0  
représentés :  
Nombre de conseillers municipaux 0  
absents :  
Nombre de votants : 27  
Date d'envoi de la convocation : 29 juin 2020  
Ordre du jour affiché le : 29 juin 2020

**Présents** : ALTARE Catherine, FOSSE Didier, BRISSI Jacqueline, BOYER Frédéric, CORDEIL Corinne, BONGIORNO Gérard, DROMER Agnès, ROUX Jean-Pierre, FERRARO Céline, BIANCHERI Christian, HOUILLIER Florence, ASTESIANO Franck, BRETON Géraldine, ROBERT Sébastien, HECKMANN Ingrid, PELLEGRINO Pascal, ZAMBOTTI Arlette, D'HAILLECOURT Thibaut, BOLLA SCOTTO Claudine, BEN DADDA Karim, BOURAGBA Nathalie, FLOCH MALAN Marie-Laurence, AUDRA Jérémie, DUCREUX Céline, CANNIZZARO Philippe, GHEZALI Tayeb, MASSE Jean Christophe.

**Absent(s) ayant donné procuration** :

**Absent(s)** :

**Secrétaire de séance** : Céline FERRARO

### **INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ELU LE 28 JUIN 2020**

**Date de la convocation** : 29 Juin 2020 **transmise le** : 29 juin 2020

**Membres élus** : 27. **En fonction** : 27 **Présents** : 27

Sous les présidences respectives de Madame ALTARE Catherine, Maire, et de BRISSI JACQUELINE, en qualité de doyen de l'assemblée,

Madame Catherine ALTARE, Maire, donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 28 juin dernier.

La liste conduite par **TAYEB GHEZALI – tête de liste « Ensemble, construisons l'avenir de Puget-Ville. »** a recueilli 288 suffrages et a obtenu 2 sièges.

Sont élus :

- ✓ **GHEZALI Tayeb**
- ✓ **TRUC Stéphanie**

La liste conduite par **FLOCH-MALAN Marie Laurence – tête de liste « Faire battre à nouveau le cœur de Puget-Ville »** - a recueilli 416 suffrages et a obtenu 4 sièges.

Sont élus :

- ✓ **FLOCH-MALAN Marie Laurence**
- ✓ **AUDRA Jérémie**
- ✓ **DUCREUX Céline**
- ✓ **CANNIZZARO Philippe**

La liste conduite par **Catherine ALTARE – tête de liste « Continuons ensemble pour Puget »** - a recueilli 743 suffrages soit 21 sièges.

Sont élus :

- ✓ **ALTARE Catherine**
- ✓ **FOSSE Didier**
- ✓ **BRISSI Jacqueline**
- ✓ **BOYER Frédéric**
- ✓ **CORDEIL Corinne**
- ✓ **BONGIORNO Gérard**
- ✓ **DROMER Agnès**
- ✓ **ROUX Jean Pierre**
- ✓ **FERRARO Céline**
- ✓ **BIANCHERI Christian**
- ✓ **HOUILLIER Florence**
- ✓ **ASTESIANO Franck**
- ✓ **BRETON Géraldine**
- ✓ **ROBERT Sébastien**
- ✓ **HECKMANN Ingrid**
- ✓ **PELLEGRINO Pascal**
- ✓ **ZAMBOTTI Arlette**
- ✓ **D'HAILLECOURT  
Thibaut**
- ✓ **BOLLA           SCOTTO  
Claudine**
- ✓ **BEN DADDA Karim**
- ✓ **BOURAGBA Nathalie**

Par courrier en date du 30 juin 2020, remis en main propre, Madame TRUC Stéphanie donne sa démission du conseil municipal avec effet immédiat.

Madame le Maire accepte sa démission et le Préfet est informé le 2 juillet 2020.

Conformément aux dispositions de l'article L270 du code électoral, « **Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant [...].** »

Le candidat suivant sur la liste conduite par TAYEB GHEZALI – tête de liste « ensemble, construisons l'avenir de Puget-Ville » est :

- **Monsieur JEAN CHRISTOPHE MASSE.**

Une convocation lui est adressée le 30 juin 2020 par voie dématérialisée.

Il est élu au conseil municipal, au 2<sup>e</sup> siège attribué à la liste menée par **Tayeb GHEZALI.**

Conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Par conséquent, Catherine ALTARE cède la présidence du Conseil Municipal au doyen de l'assemblée, à savoir Madame **BRISSI JACQUELINE** en vue de procéder à l'élection du Maire.

Madame **BRISSI JACQUELINE** prend la présidence de la séance ainsi que la parole.

**Madame BRISSI JACQUELINE** propose de désigner Madame **FERRARO Céline**, benjamine du Conseil Municipal comme secrétaire.

Madame FERRARO Céline est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Madame BRISSI JACQUELINE dénombre les conseillers régulièrement présents et constate que le quorum posé par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est atteint.

**1 – Election du Maire :** Madame Jacqueline BRISSI, doyenne de l'assemblée, fait lecture des articles L. 2122-1, L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'article L. 2122-1 dispose que « il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal ».

L'article L. 2122-4 dispose que « le Maire et les Adjoints sont élus par le Conseil Municipal parmi ses membres... ».

L'article L.2122-7 dispose que « le Maire et les Adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ». Il ajoute que « si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Jacqueline BRISSI sollicite deux volontaires comme assesseurs Christian BIANCHERI et ARLETTE ZAMBOTTI acceptent de constituer le bureau.

Madame BRISSI demande alors s'il y a des candidats.

La candidature de CATHERINE ALTARE au nom du groupe « Continuons ensemble pour Puget » est déposée.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne. Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et du doyen de l'assemblée.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- Nombre de bulletins nuls ou assimilés : 6
- Suffrages exprimés : 21
- Majorité requise : 11
- 

Catherine ALTARE a obtenu 21 voix

Madame BRISSI proclame les résultats :

Catherine ALTARE ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Catherine ALTARE prend la présidence et remercie l'assemblée.

***Madame Jacqueline BRISSI fait un discours.***

**2 – Détermination du nombre d'Adjoints :** le conseil municipal peut déterminer le nombre d'adjoints au maire appelés à siéger sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints.

Madame le Maire propose la création de 7 postes d'adjoints et précise que l'entrée en fonction de ces derniers interviendra dès leur élection.

Après en avoir, délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, approuve la création de 7 postes d'adjoints au Maire.

**3 – Elections aux Adjoints au Maire :** dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Il est constaté qu'une (1) liste de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire est déposée :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 27

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 4

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

A obtenu :

– Liste CONTINUONS ENSEMBLE POUR PUGET, 23 voix (*vingt-trois*)

La liste du groupe majoritaire a obtenu la majorité absolue des suffrages. Sont proclamés Adjoints au maire et prennent rang dans l'ordre de la liste, telle que présentée :

- Monsieur FOSSE Didier
- Madame BRISSI Jacqueline
- Monsieur BOYER Frédéric
- Madame CORDEIL Corinne
- Monsieur BONGIORNO Gérard
- Madame HOUILLIER Florence
- Monsieur BIANCHERI Christian

Madame le Maire fait lecture de la « charte de l'élu ».

***Madame le Maire remercie l'assemblée et fait un discours.***

**Séance levée à 18 H 55**